



MILLENNIUM
CHALLENGE ACCOUNT
CÔTE D'IVOIRE
LABORATOIRE
D'EXCELLENCE

PROJET COMPETENCES POUR L'EMPLOYABILITE ET LA PRODUCTIVITE (SKILLS)

ACTIVITE

« ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE »

**Financement de la création de centres de formation
professionnelle en modèle de Partenariat pour le
Développement des Compétences (PDC)**

**Appel à partenaires pour la présélection de
partenaires potentiels**

Octobre 2020



ACRONYMES ET ABREVIATIONS

CV	Curriculum Vitae
EFP	Etablissement de Formation Professionnelle
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle
ESP	Environment and Social Performance (Performance Sociale et Environnementale)
FDPP	Fonds de Développement de la Formation Professionnelle
FP	Formation Professionnelle
GIS	Genre et Inclusion Sociale
GIBTP	Groupeement Ivoirien des Bâtiments et Travaux Publics
IFC	International Finance Corporation
MCA	Millennium Challenge Account
MCC	Millennium Challenge Corporation
OHS	Occupational Health and Safety (Santé et Sécurité au Travail)
OIT	Organisation Internationale du Travail
PDC	Partenariat pour le Développement des Compétences
PND	Plan National de Développement
PPP	Partenariat Public Privé
SE ETPF	Secrétariat d'Etat chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
SFI	Société Financière Internationale
TRE	Taux de Rentabilité Economique
US \$	US Dollars (Dollar Américain)



Table des matières

ACRONYMES ET ABREVIATIONS.....	2
INTRODUCTION	4
1. OBJET DE LA PREMIERE PHASE.....	5
2. DONNEES GENERALES SUR LE FONDS PDC.....	5
3. CRITERES D'ELIGIBILITE	8
3.1 ELIGIBILITE DES ENTITES PARTENAIRES	8
3.2 ELIGIBILITE DES PROJETS DE CENTRE DE FORMATION	10
4 PROCESSUS DE PRE SELECTION DES PARTENAIRES.....	13
5 MODALITES DE SOUMISSION ET D'EVALUATION DE LA PHASE DE PRESELECTION DES PARTENAIRES	14
5.1 DOSSIER DE CANDIDATURE	14
5.2 INFORMATION ET ORIENTATION DES CANDIDATS	16
5.3 RECEPTION DES CANDIDATURES	17
5.4 EVALUATION DES OFFRES	17
ANNEXES	20



Introduction

La République de Côte d'Ivoire et les États-Unis d'Amérique, agissant à travers le Millennium Challenge Corporation (« **MCC** ») ont signé, le 7 Novembre 2017, un Accord de Don du Programme Compact du Millennium Challenge Corporation (le « **Compact** ») portant sur l'octroi, à la Côte d'Ivoire, d'un montant de 524.740.000 USD (« **Financement MCC** ») destiné à contribuer à la réduction de la pauvreté à travers la croissance économique.

Le Millennium Challenge Account-Côte d'Ivoire (ci-après désigné « **MCA-Côte d'Ivoire** ») est une entité juridique indépendante dotée d'une personnalité, d'une indépendance opérationnelle et d'une autonomie financière créée en vertu de l'Ordonnance n° 2017-820, du 14 Décembre 2017. Cette entité est chargée par le Gouvernement de la mise en œuvre du Programme objet du Compact et représente ainsi l'entité responsable de la gestion et de l'exécution du Compact.

Ce Compact comprend deux projets : i) le Projet Abidjan Transport et ii) le Projet Compétences pour l'Employabilité et la Productivité (le « **Projet Compétences** »).

Le Projet Compétences a pour objectifs : (i) augmenter le nombre d'années d'études effectuées et améliorer l'acquisition de compétences de base de qualité, y compris la lecture, les mathématiques et les compétences non techniques, pour les élèves du premier cycle du secondaire; (ii) améliorer l'acquisition des compétences techniques de qualité requises sur le marché du travail et augmenter les taux de placement des diplômés des centres d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (ETFP) financés par le Compact. Le Projet Compétences comprend deux activités : (i) l'activité d'enseignement secondaire (« **Activité d'Enseignement Secondaire** ») et (ii) l'Activité d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (« **Activité ETFP** »).

Le présent appel à partenaires concerne spécifiquement l'Activité d'ETFP du Projet Compétences.

L'Activité d'ETFP consiste principalement en la mise en place d'un nouveau modèle d'ETFP en Côte d'Ivoire à travers lequel un partenariat entre le gouvernement et des acteurs du privé est développé pour offrir aux apprenants des opportunités de formation de haute qualité dans les compétences et les connaissances demandées par le secteur privé. Cette activité cherche à améliorer les contenus et les approches de formation pour mieux les adapter aux réalités du secteur privé.

Elle comprend deux sous-activités :

- (i) la création d'un Fonds PDC pour le financement de trois (03) à quatre (04) centres de formation professionnelle dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat et le Secteur privé, appelé « **Partenariat pour le Développement des Compétences** » ou « **PDC** » ;
- (ii) le renforcement des systèmes de qualité et de redevabilité pour créer un environnement propice à une réorientation à long terme du système des établissements de l'ETFP vers une gestion axée sur les résultats.

Pour favoriser le succès de ce modèle, il est important pour MCA -Côte d'Ivoire d'avoir une vision commune et partagée avec les potentiels partenaires du Secteur privé.

En vue de permettre aux acteurs et opérateurs privés de la Côte d'Ivoire d'établir de solides partenariats pour le développement des compétences, le MCA- Côte d'Ivoire organise à travers ce présent appel à Partenaires, la première phase de présélection des partenaires potentiels. Les partenaires retenus à l'issue de cette phase compétiront pour une seconde et dernière phase en



présentant des projets détaillés de création de centres ETFP selon le modèle proposé. Cette première phase devrait aboutir à la présélection de 12 partenaires potentiels respectant les critères ci-dessous mentionnés pour la sélection finale. Ces 12 partenaires, uniquement, seront invités à participer à la seconde et dernière phase.

1. Objet de la première phase

L'objet de cette première phase est d'inviter les partenaires potentiels intéressés à établir et à présenter de solides offres de partenariat, à s'assurer que MCA-Côte d'Ivoire, MCC, le Ministère en charge de l'ETFP et les potentiels partenaires partagent la même vision du modèle ETFP proposé par le Programme Compact. Cette vision partagée sera traduite à travers le cadre juridique et les accords de partenariat qui seront mis en place par MCA-Côte d'Ivoire. Les propositions de partenariat devront démontrer la pertinence des idées de création des centres de formation, la capacité et l'engagement des partenaires.

La sélection des projets se fera en deux phases. Une première phase de présélection des partenaires (Phase 1-présélection) et une seconde étape de sélection des projets (Phase 2-sélection finale), plus fine et plus détaillée. Les potentiels partenaires seront sélectionnés sur la base de la solidité de leur consortium, leur capacité à mobiliser des financements et la pertinence de leurs projets de Centres ETFP.

Le présent Appel concerne la phase de présélection des partenaires.

2. Données générales sur le Fonds PDC

2.1 Aspects financiers

Le montant global de l'activité ETFP est de Trente-cinq (35) millions de dollars américains dont vingt-huit (28) millions de dollars américains sont destinés pour le financement de trois (03) à quatre (04) Centres ETFP à travers le Fonds PDC. Ce Fonds soutiendra la construction et l'équipement des centres ETFP ainsi que l'assistance technique pour le démarrage et les opérations initiales.

En plus du financement du Compact, le Gouvernement de Côte d'Ivoire s'engage à :

- Fournir des terrains conformes aux exigences du MCC ;
- Soutenir le financement pour chaque centre ETFP jusqu'à 1 million de dollars américains par an et pour chaque Centre ETFP, en fonction des besoins de financement spécifiques de chaque Centre ETFP et comme indiqué dans l'accord PDC qui sera signé entre les partenaires public et privé ;
- Faire partie du Conseil d'Administration de chaque centre ETFP ;



- Mettre en place les cadres légaux et politiques nécessaires pour le fonctionnement des centres ETFP pendant la durée des accords PDC et en conformité avec les besoins des centres.

Une contribution minimale de 30% du coût total de construction, d'équipement et des frais nécessaires au démarrage, au fonctionnement et à l'entretien d'un centre ETFP sera exigée de chaque partenaire pour chaque Centre ETFP proposé pendant la durée de l'Accord de subvention entre le MCA et chaque consortium. En plus, chaque consortium doit assurer la durabilité de centre ETFP pendant la durée de l'Accord PDC. Cette contribution peut être en nature et/ou en numéraire.

2.2 Aspects juridiques

L'infrastructure et les actifs physiques de chaque Centre ETFP doivent être la propriété du gouvernement. L'exploitation et l'entretien seront confiés au partenaire privé dans le cadre d'une concession à long terme ou d'un accord similaire ("accord PDC") entre le Ministère en charge de l'ETFP et le Partenaire. Dans le cadre de cet accord, le partenaire acceptera de gérer et d'exploiter de manière indépendante un Centre ETFP à but non lucratif sous la forme d'une Association (ou une autre entité à but non-lucratif- voir 3.1). Afin de démontrer l'engagement du Gouvernement dans le partenariat PDC, le Partenaire conclura l'Accord PDC avec le Ministère en charge de l'ETFP, en même temps que l'accord de subvention dans le cadre du Mécanisme de subvention PDC avec le MCA- Côte d'Ivoire. L'Accord de subvention avec le MCA- Côte d'Ivoire devrait définir les termes d'utilisation des fonds MCC et des contributions des partenaires pendant la durée du Compact. L'Accord PDC avec le Ministère en charge de l'ETFP devrait porter entre autres sur les contributions du Gouvernement et l'engagement des partenaires sur une période à long terme concernant l'exploitation et la maintenance du Centre ETFP.

Les Centres ETFP existants sont soit publics soit privés. Mais dans le cas du modèle PDC, le consortium va créer une entité dédiée à but non-lucratif en conformité avec la législation en vigueur qui gèrera et exploitera de manière indépendante et performante le Centre ETFP à but non-lucratif. A cet effet, l'entité conclura un accord PDC avec le Ministère en charge de l'ETFP portant sur la délégation de gestion et les engagements de chacune des parties. Parallèlement, une convention de subvention sera conclue entre l'entité et MCA - Côte d'Ivoire et fixera les modalités de mise à disposition des fonds.

La loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement régit le secteur de l'éducation en Côte d'Ivoire et consacre le principe de la délégation du service public de l'enseignement technique et de la formation professionnelle au secteur privé. Cependant, les dispositions de cette loi et des décrets d'application devront être renforcés pour encadrer le fonctionnement des nouveaux centres ETFP initiés par le Compact. Par conséquent, conformément à ses engagements inscrits dans le Compact, l'Etat de Côte d'Ivoire adoptera un cadre juridique approprié pour la mise en œuvre de ce nouveau modèle d'ETFP.

Les différents textes relatifs au cadre juridique et aux accords de partenariat devraient être disponibles avant le lancement de la seconde phase de l'appel à projets.



2.3 – Paramètres Clés du Fonds PDC

Pour être éligible au financement du Compact, chaque proposition de création de Centre ETFP fera l'objet d'une analyse coût-bénéfice (ACB) et devra répondre aux critères d'investissement de MCC (y compris, mais sans s'y limiter, le respect d'un taux de rentabilité économique (TRE) supérieur ou égal .environnementales et la politique genre de MCC ainsi que la politique de perte d'emploi aux Etats-Unis).

Le sommaire des paramètres clés du Fonds PDC est résumé dans le tableau suivant :

Sommaire de paramètres clés du Fonds PDC	
Budget de l'Activité ETFP	Trente-cinq (35) millions de dollars américains
Fonds PDC	Vingt-huit (28) millions de dollars américains
Accord de Subvention	Pendant la durée du Compact avec le MCA- Côte d'Ivoire
Accord PDC¹	A long terme, au-delà de la durée du Compact, avec le Ministère en charge d'ETFP
Durée du Compact	Cinq (5) ans, du 5 août 2019 au 4 août 2024
Nombre de Centres à financer/nombre de projets	3 à 4
Engagements du Gouvernement de Côte d'Ivoire	- Mise à disposition des sites de construction de chaque Centre ETFP - Subvention jusqu'à 1 million de dollars américains par an et par Centre sur une durée déterminée pendant la période de l'Accord PDC - Adoption d'un nouveau cadre légal pour la mise en œuvre de l'activité ETFP - Participation au Conseil d'Administration de chaque centre ETFP
Contribution des partenaires sélectionnés	Une contribution minimale de 30% du coût total de construction, d'équipement et des frais nécessaires au démarrage, au fonctionnement et à l'entretien d'un centre ETFP sera exigée de chaque partenaire pour chaque Centre ETFP proposé pendant la durée de l'Accord de subvention entre le MCA-CI et chaque consortium. Cette contribution peut être en nature et/ou en numéraire.
Taux de Rentabilité Economique (TRE)	Le Taux de Rentabilité Economique de chaque centre ETFP devra être supérieur ou égal à 10% ; ce taux sera calculé pendant la Phase 2
Conformité avec les autres politiques du MCC	Les centres PDC doivent également se conformer aux politiques de MCC, notamment les directives environnementales, la politique en matière de genre et inclusion sociale et la politique de perte d'emploi.

Les points relatifs à la contribution des partenaires, au TRE et à la conformité avec les politiques du MCC ne seront pas abordés dans cette phase de présélection des partenaires. Ils seront pris en compte lors de la seconde phase de sélection des projets.

¹ Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord PDC, il est possible que d'autres contrats supplémentaires liés au démarrage, au fonctionnement et à l'entretien du centre PDC soient conclus.



3. Critères d'éligibilité

3.1 Eligibilité des entités partenaires

Sont éligibles comme partenaires, les consortiums définis comme des regroupements d'entreprises, d'organisations, d'institutions financières ou d'investisseurs qui mettent en commun leurs ressources (financières et humaines) pour développer et mettre en œuvre un centre d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle comme défini dans le présent document d'appel à partenaires pour la présélection des partenaires. Le Consortium peut être structuré sous la forme d'une Association régie par la loi n° 60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations. Outre l'entité à but non lucratif (association) proposée, les partenaires sont invités à faire des propositions alternatives d'autres entités à but non lucratif. Les partenaires doivent fournir un document officiel attestant de l'enregistrement de l'entité juridique choisie, notamment un récépissé d'enregistrement ou tout document en tenant lieu.

Toute proposition de partenaire doit inclure un établissement d'enseignement ou une institution de formation ou d'éducation dans son consortium. Un partenaire peut être membre d'un ou plusieurs Consortiums, mais, il ne peut être le chef de file que d'un seul Consortium.

Aucune modification du Consortium n'est possible sans le consentement de MCA – Côte d'Ivoire pendant la période du Compact.

Sont éligibles comme partenaires techniques d'éducation ou de formation :

- Institutions publiques ou privées d'éducation ou de formation ;
- Tout autre organisme privé opérant dans le domaine de la formation.

Composition du Consortium	Rôles/missions (entres autres)
○ Membres obligatoires :	
1. Une entité/ organisation chef de file (« lead ») ²	- Contribue à la conception et à la mise en œuvre du projet, gère ou contribue à la gestion du centre ETFP - Veille à l'adéquation de la formation aux besoins du secteur privé et développe les capacités de l'autofinancement du centre ETFP. - Veille à inclure les autres acteurs du Secteur dans la conception, le développement et la gestion du Centre ETFP
2. Organisation/Association professionnelle	- Mobilise ses membres pour la conception, la mise en œuvre et la gestion du Centre d'ETFP
3. Institution d'éducation ou de formation et/ou partenaire technique de formation	- Apporte une assistance technique en matière d'ingénierie de formation, d'ingénierie pédagogique et de formation des formateurs.

² Toute organisation peut être le chef de file ou « lead » pourvu que l'organisation soit celle qui amène les autres à se constituer en consortium et coordonne les activités du consortium telles que l'assemblage des pièces du dossier de candidature, la soumission de la demande de partenariat, etc.



4. Entreprises privées du secteur d'activité ou de la branche professionnelle	- Contribuent au financement du Centre ETFP ; - Accueillent des étudiants stagiaires venant des Centres PDC - Participent à la formation sur le lieu de travail en mettant à disposition : des formateurs, la matière d'œuvre, les supports didactiques et pédagogiques.
Membres d'appui	
- o Organisations Non Gouvernementales (ONG)/ - o Fondations - o Tout autre organisme ayant des activités de financement	- Apportent des financements pour la durabilité des Centres ETFP. Ils peuvent s'ils le souhaitent faire partie du Comité de pilotage ou Conseil d'Administration

Les partenaires ont l'obligation d'avoir dans leur consortium une Institution d'éducation ou de formation et/ou partenaire technique de formation comme membre. Ce partenaire technique d'éducation ou de formation³ peut être national, international, public ou privé, ayant une expertise avérée dans les domaines de l'ingénierie pédagogique et l'ingénierie de la formation, dans la conception et la gestion de programmes d'ETFP réussis.

En dehors des membres obligatoires, le consortium peut comprendre la présence d'un membre d'appui financier, comme une fondation, qui pourrait contribuer au financement des projets. Les entités qui formeront des partenariats doivent également répondre aux critères d'éligibilité tels que définis dans les principes de passation des marchés des programmes du MCC.

Les organismes non-éligibles

Sont non-éligibles comme porteurs de projet :

1. Les personnes physiques et entreprises individuelles ; les partis, groupements ou institutions politiques, ou leurs filiales et sociétés affiliées ;
2. Les membres du Conseil d'Administration et les employés de MCA-Côte d'Ivoire et leur famille, les employés du MCC ou toute autre entité affiliée à MCA-Côte d'Ivoire et/ou au MCC ;
3. Les fonctionnaires et agents de l'Etat ivoirien ;
4. Toute personne ou entité entamant une procédure de liquidation ou en redressement judiciaire ;
5. Toute entité exclue en vertu des dispositions générales de MCC consultable à travers le site <https://www.mcc.gov/resources/doc/annex-of-general-provisions>;
6. Toute personne ou entité (i) figurant sur la liste noire pour participer à des marchés financés par la Banque mondiale, (ii) ou interdite ou suspendue de participation dans des marchés financés par le Gouvernement fédéral des États-Unis (iii) ou autrement interdite par la

³ Au niveau de l'accréditation, les institutions publiques ou privées d'éducation ou de formation nationales ou régionales devraient justifier d'une homologation nationale, et/ou une certification délivrée par une agence de certification nationale ou internationale. Pour les institutions internationales, elles devraient justifier une certification délivrée par une institution internationale de certification dans le secteur de l'éducation/formation.



législation des Etats Unis, ou par un ordre exécutif, ou en vertu des politiques des États-Unis, y compris toutes politiques antiterroristes en vigueur ;

7. Toute personne morale ou physique ayant reçu des fonds d'un pays, d'une entreprise domiciliée ou possédant une activité principale/partie importante de ses activités dans un pays, soumis à une sanction ou à une restriction par la législation ou la politique des Etats Unis (un « **pays inéligible** »).⁴

3.2 Eligibilité des projets de Centre de formation

3.2.1 Nature et périmètre des projets éligibles

Sont éligibles les projets de partenariat avec le Secteur privé visant la création d'établissements de formation professionnelle qui :

- a. Dispensent une formation initiale (formation diplômante accréditée au niveau national ou internationale ou devant être accréditée). Les formations qualifiantes, continues ou les formations de pré-embauche ainsi que les actions de validation des acquis de l'expérience ou autres services aux entreprises sont encouragées en plus de la formation initiale diplômante répondant aux besoins spécifiques des entreprises, des salariés et des demandeurs d'emploi et favorisent en même temps la génération de recettes supplémentaires par les établissements ;
- b. Répondent à un besoin en compétences du secteur privé dûment justifié à travers une analyse et une justification des besoins ;
- c. Respectent les normes et les standards de qualité définis au point 3.2.2 de cet appel à partenaires ;
- d. Respectent le cadre légal et réglementaire de l'Etat de Côte d'Ivoire et les directives de MCA- Côte d'Ivoire liées aux normes de performance environnementale et sociale, et toutes autres questions requises par le Compact.
- e. Ont l'expérience nécessaire pour attirer les femmes dans leur programme, créer un environnement propice à leur participation et veiller à ce qu'elles terminent le cycle du programme et bénéficient des mêmes opportunités que les hommes.

Toutes les 13 branches professionnelles sont éligibles. A savoir :

1. Agriculture, Foresterie, Ressources Animales et Halieutiques ;
2. Banque, Microfinance et Assurance ;
3. Bâtiment et Travaux Publics ;
4. Commerce et Réparation Automobile ;
5. Hôtellerie, Tourisme, Restauration ;
6. Industries Agroalimentaires ;
7. Industries Mécanique et Electrique ;
8. Industries de Process ;
9. Mines et Extraction ;
10. Sanitaire et Social ;
11. Textile, Habillement, Cuir et Peau ;

⁴ MCA-Côte d'Ivoire vérifiera au minimum l'éligibilité conformément aux procédures de vérification des parties exclues dans les passations de marche du programme d'entités MCA

(<https://www.mcc.gov/resources/doc/guidance-eligibility-verification-procedures>)



12. TIC, Médias et Télécommunications ;
13. Transport et Logistique.

Cependant le Fonds PDC privilégiera les secteurs créateurs d'emplois durables et stratégiques pour le développement du pays, par exemple tels que définis dans le Plan National de Développement (PND 2016-2020)⁵. Tous les niveaux, les diplômes et certificats de la formation professionnelle définis par les textes en vigueur sont éligibles⁶ (Certificat de Qualification Professionnelle (CQP), Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP), Brevet de Technicien (BT), Brevet de Technicien Supérieur (BTS), etc.). Les diplômes et certificats délivrés par les établissements publics ou privés d'autres pays et reconnus au sein de ces pays d'origine et en Côte d'Ivoire sont aussi éligibles. Les nouvelles créations de centres de formation devront s'engager dans le processus de reconnaissance de leurs diplômes selon la réglementation en vigueur au niveau national et international.

Les centres PDC doivent être installés et gérés dans une de ces trois (03) régions de Côte d'Ivoire : Abidjan, Gbêkê et San Pedro.

3.2.2 Normes et standards de qualité exigés

Les projets de Centre ETFP éligibles au financement du Fonds PDC devront respecter dans leur conception les normes et les standards du MCC ainsi que ceux précisés ci-après. Les candidats sont invités à faire preuve d'innovation dans leurs propositions favorisant ainsi une formation de qualité qui répond aux besoins du secteur privé en matière de compétences. Ils doivent proposer des stratégies favorisant la prise en compte des jeunes, des femmes et des personnes vulnérables.

a. Une gestion autonome et partenariale des établissements de formation :

Le tableau ci-après précise les exigences à respecter dans le cadre de la Gouvernance des Centres ETFP :

Création de Centres d'ETFP gérés dans un cadre de Partenariat avec le Secteur privé	
a. Pilotage des établissements	
-	L'effectif du Conseil d'administration/ Comité de pilotage du Centre d'ETFP du Consortium sera un nombre impair. Il sera constitué des membres de l'Association, des Partenaires industriels, des Partenaires Techniques de formation et si possible des représentants des Fondations qui les soutiennent avec une majorité des membres qui représentent le secteur privé. Conformément à la législation ivoirienne, il ne devra pas excéder 11 membres et sa répartition pourrait comprendre une majorité des représentants du consortium et aussi des représentants du Gouvernement.
-	Le consortium peut proposer des membres indépendants qui apportent une expérience sectorielle, opérationnelle, régionale, une expérience de gestion, ou encore une expérience de la société civile/communautaire ;
-	Le MCA- Côte d'Ivoire devrait s'assurer de la participation des représentants du Gouvernement dans le Conseil d'administration/ Comité de pilotage. Ces Ministères peuvent être les suivants : Le Ministère en Charge de l'ETFP, le Ministère des finances, le Ministère de l'Emploi et le Ministère dont relève la branche professionnelle du Centre ETFP (exemple : artisanat, mines, travaux publics, etc.) ».

⁵ Plan National de Développement (PND) 2016-2020

http://www.gcpnd.gouv.ci/fichier/doc/TOME2_compresse.pdf

⁶ Réforme de l'enseignement technique et de la formation professionnelle

https://pefop.iiep.unesco.org/en/system/files/resources/Pef00098_Plan_Strategique_Reforme_ETFP_2016_RCI.pdf

- Le Centre d'ETFP applique réellement les décisions du Conseil d'Administration / Comité de pilotage ;
- Le Conseil d'Administration / Comité de pilotage gouverne aussi les aspects financiers ;
- Le pilotage du centre devra se baser sur un projet d'établissement à moyen terme élaboré de manière participative et approuvé par le Conseil d'Administration / Comité de pilotage.

b. Ingénierie de formation

Le partenaire technique de formation ayant des compétences avérées dans la formation contribue à toutes les phases de l'ingénierie de formation. En lien avec les services compétents du Ministère en charge de l'ETFP, il participe à la conception de l'offre de formation, sa mise en œuvre et son évaluation. Il actualise régulièrement les programmes de formation.

c. Recrutement et gestion du personnel administratif et des formateurs

Le Centre ETFP est responsable du recrutement et de la gestion de son personnel administratif et de ses formateurs ainsi que de leur formation continue en lien avec les services compétents du Ministère en charge de l'ETFP.

d. Autonomie morale et financière

Le statut juridique du Centre ETFP doit lui permettre d'avoir une autonomie morale, financière et suffisamment de flexibilité pour mettre en œuvre les décisions de l'instance de pilotage, générer des ressources propres et effectuer des dépenses. Ce statut juridique qui peut être une Association (ou une autre entité à but non-lucratif- voir 3.1) sera soutenu par le cadre juridique des PDC comprenant les dispositions décrivant le cadre global des PDC, une convention de partenariat entre le Ministère en charge de l'ETFP et le Partenaire sélectionné et un accord de don entre MCA- Côte d'Ivoire et le Partenaire sélectionné.

Les différentes formes de gouvernance proposées par les partenaires doivent être conformes à la législation et la réglementation Ivoirienne en vigueur en tenant compte des engagements pris dans le cadre du Compact.

b. Des programmes de formation élaborés/actualisés selon l'approche par compétences (APC) requise par les entreprises.

- les programmes de formation qui sont axés sur les besoins des partenaires ;
- le mode de formation entre une formation théorique, générale et technologique au niveau de l'établissement et une formation pratique au niveau de l'entreprise.
- l'approche de l'utilisation de formateurs professionnels dans les Centres ETFP et en entreprise.

3.2.3 Engagement des partenaires

L'engagement d'un partenaire se mesure, entre autres, à travers le niveau de sa contribution au projet. Dans le cadre du modèle d'ETFP initié par le Compact, les porteurs de projets sont tenus d'apporter une contribution au financement de leur projet d'au moins 30% du coût total de



construction, d'équipement et des frais nécessaires au démarrage, au fonctionnement et à l'entretien du Centre ETFP pendant la période du Compact (du 5 août 2019 au 4 août 2024). Cette contribution peut être en nature et/ou en numéraire.

Pour cette première phase d'appel à partenaires, c'est la capacité à mobiliser des financements afin de pouvoir atteindre ce niveau de contribution lors de la phase de sélection des projets qui sera analysée.

4 Processus de pré sélection des partenaires

La phase de pré sélection des partenaires, d'une durée de quatre (04) mois dont deux (2) mois pour la préparation et la soumission des offres par les porteurs de projets et deux (2) mois pour l'évaluation des offres. Cette phase consiste à filtrer les partenaires qui remplissent les conditions d'éligibilité, de pertinence et de capacités des porteurs de projets à concevoir et à mettre en place des projets de formation à travers un partenariat public privé.

Les associations, les partenaires techniques ou les instituts de formation, les entreprises et éventuellement les fondations sont ainsi invitées à s'identifier, à créer un consortium pour établir une entité à but non lucratif dotée d'une identité juridique ; ils sont invités à faire une description sommaire des projets de Centre ETFP. Ces projets devront décrire les secteurs et compétences qui seront impliqués, les programmes d'études, et la localisation du Centre ETFP.

Ils doivent aussi indiquer le niveau de leur engagement financier et à obtenir les approbations nécessaires du conseil d'administration des entités respectives à travers des lettres d'intention (LDI). Ce sera également une opportunité pour MCA Côte d'Ivoire de solliciter des retours sur les questions ouvertes suivantes : (i) outre l'engagement de l'Etat de mettre à disposition des sites de construction pour les Centres PDC et dans un souci de flexibilité, MCA- Côte d'Ivoire pense qu'il serait indiqué d'explorer d'autres options avec le Secteur privé, et (ii) les mécanismes d'accès aux fonds FDFP.

Conformément au Compact et aux échanges avec le MCC, MCA-Cote d'Ivoire a accepté que le GIBTP soit le partenaire désigné pour soumettre une proposition au nom du secteur du bâtiment et des travaux publics en Côte d'Ivoire sur la base des orientations de la seconde phase de l'appel à partenaires qui serait lancé par MCA- Côte d'Ivoire. Le GIBTP doit cependant :

- (i) accepter d'être le partenaire principal d'un consortium pour le centre d'ETFP du BTP
- (ii) entreprendre un processus transparent et inclusif pour solliciter la contribution d'autres associations de construction et de travaux publics
- (iii) s'assurer que d'autres associations de construction et de travaux publics participent au processus de conception et de mise en œuvre, soit en tant que membre du consortium, soit par une représentation au conseil d'administration du centre d'ETFP du BTP
- (iv) identifier, engager et intégrer pleinement les membres du GIBTP et d'autres organisations clés du secteur dans le développement et la conception du centre d'ETFP
- (v) veiller à ce que chaque membre du consortium ait des rôles et des responsabilités clairs et des contributions définies (financières ou en nature) pour le centre d'ETFP du BTP.

Par conséquent, le GIBTP ne participera pas à cette phase de présélection des partenaires potentiels. Toutefois et dans un souci de mieux préparer son offre pour la seconde phase il est invité à soumettre son offre dans cette première phase. Le panel d'évaluation, après analyse de sa proposition suivant



les critères applicables à cette phase de présélection, lui transmettra les conclusions dont il pourra tenir compte pour la préparation de son offre pour la seconde phase.

A l'issue de l'évaluation des propositions de partenariat, et, pour assurer un équilibre entre les secteurs et les régions puis éviter les redondances à l'intérieur d'un même secteur et/ou une même région, MCA-Côte d'Ivoire se réserve le droit d'écarter les propositions de partenaires redondants les moins bien classés, même s'ils obtiennent le score minimum exigé (voir les modalités d'évaluation de la phase de présélection des partenaires au point 5.4).

Les frais de préparation et de soumission de l'Appel à Partenaires, ainsi que les frais de finalisation des accords éventuels qui en découleront sont à la charge du soumissionnaire. MCA- Côte d'Ivoire n'est en aucun cas responsable de ces frais, quels que soient le déroulement ou l'issue de la procédure d'Appel à Partenaires.

5 Modalités de soumission et d'évaluation de la phase de présélection des partenaires

5.1 Dossier de candidature

Le dossier de candidature pour cette phase devra être constitué des éléments indiqués ci-après, dont le détail des documents exigés aux porteurs de projet est explicité dans l'Appel à partenaires. Il se compose d'une offre technique comprenant :

A-Dossier administratif

Les pièces administratives prouvant le statut juridique des partenaires de gouvernance des centres ETFP du projet tels que définis dans la section 3.1 de ce document d'appel à partenaires.

B- Dossier technique

Le dossier sera présenté dans un format de 5 à 10 pages maximum (sans les annexes) (A4, Times New Roman, taille 12, interligne d'autant plus qu'à cette phase, il n'y a pas trop de détails sur le projet).

Il comprendra les volets suivants :

B1. Un volet portant sur la pertinence du Centre ETFP

Dans ce volet, les porteurs de projet devront justifier comment leur Centre ETFP est en adéquation avec les besoins actuels et futurs de l'économie ivoirienne, compte tenu de l'évolution de la croissance du secteur et de l'emploi. De plus, ils devront faire une



présentation succincte des filières de formation et diplômes préparés, des profils d'entrée des apprenants dans les formations (initiale, continue), la localisation géographique du centre, et un devis estimatif des coûts totaux pour le démarrage du centre. Toutes autres informations utiles.

B2. Un volet portant sur la capacité des partenaires

A cette première phase, le porteur de projet de Centre ETFP devra avoir dans son consortium des partenaires industriels qui sont du même secteur d'activité ou de la même branche professionnelle. Il devra aussi avoir des partenaires techniques (Cabinet d'expertise, établissement national ou international de formation et/ou d'éducation spécialisée dans le domaine concerné ou toute autre institution ayant les compétences requises en la matière) qui apporteront l'appui technique nécessaire à la mise en place des centres ETFP. Ce choix reste la responsabilité du porteur de projet ainsi que les modalités de leur collaboration. Par ailleurs, l'accord devra être conforme au cadre légal de fonctionnement des centres PDC.

A cet effet, les porteurs de projets devront justifier que :

- Le partenaire technique, institution d'éducation/formation dispose d'une expérience dans les projets de formation à travers des documents d'homologation nationale, d'accréditation nationale et internationale et de certification internationale.
- Les partenaires disposent des ressources humaines expérimentées et compétentes pour mener les activités prévues par le projet
- Le partenaire démontre une capacité de mobilisation financière adéquate pour couvrir ses charges, en fournissant des preuves de mobilisation de financement antérieure.
- L'identité légale du consortium est établie et qu'une gouvernance est proposée
- Les partenaires justifient de la prise en compte des questions de genre et d'inclusion sociale dans leurs activités.

B3. Un Volet portant sur l'engagement financier

Les porteurs de projets devront justifier l'engagement financier de leurs partenaires industriels, ceci à travers des justificatifs portant sur la nature et le niveau de contribution ainsi que les approbations nécessaires du conseil d'administration des entités respectives à travers les lettres d'intention (LDI).

B4. Un volet portant sur l'avis des partenaires (facultatif)

Pour une meilleure mise en œuvre et une gestion durable de ces centres et suivant leur analyse, les porteurs de projets pourront faire des propositions alternatives laissées à l'appréciation de MCA- Côte d'Ivoire sur les points suivants :



- i) La possibilité pour MCA- Côte d'Ivoire d'explorer avec le Secteur privé, en plus des sites identifiés et qui seront mis à disposition par l'Etat, d'autres options pour l'identification et l'acquisition des terrains : bail et renouvellement de bail d'un bâtiment existant, possibilité pour le secteur privé de fournir son propre terrain comme sa contribution en tant que membre du Consortium
- ii) L'importance du respect des engagements notés ci-dessus de l'Etat dans la mise en œuvre du modèle
- iii) Les mécanismes d'accès aux Fonds FDFP notamment les mécanismes par lesquels les Fonds FDFP pourraient financer la formation dans les Centres ETFP financés par le Compact.

B5. La liste de contrôle du dossier de candidature renseignée par le candidat

B6. Tout autre document requis par l'Appel à Partenaires publié.

5.2 Information et orientation des candidats

Cette phase consiste à accompagner les candidats dans la préparation de leurs projets à travers des sessions d'information et d'orientation sur le canevas du projet et son contenu.

Après le lancement de l'appel à partenaires, MCA- Côte d'Ivoire organisera des rencontres d'information/orientation, des événements de réseautage dans trois villes, au profit des candidats potentiels intéressés au niveau national selon le calendrier indicatif suivant :

Ville	Date	Lieu	Horaires
San Pedro	22/10/2020		08h30 – 16h30
Bouaké	20/10/2020		08h30 – 16h30
Abidjan	27, 28 et 29/10/2020		08h30 – 16h30

L'objectif de ces rencontres est d'informer les candidats potentiels sur le but du Compact, l'objectif du Projet Compétences, les résultats ciblés par le Fonds "PDC", les critères d'éligibilité des projets, les partenaires et les modalités de préparation, de soumission et d'évaluation des projets. C'est aussi l'occasion d'obtenir des informations en retour sur les questions de terrain, de financement par le FDFP ou d'autres structures, etc.

Ces rencontres d'information seront également une opportunité pour établir des contacts entre les différents partenaires intéressés par le projet (publics, associations professionnelles, partenaires techniques et financiers, etc.).



Avant les rencontres, MCA – Côte d'Ivoire mettra sur son site Web une Foire Aux Questions (FAQ) qui sera complétée par de nouvelles questions-réponses après les rencontres.

5.3 Réception des candidatures

Les offres devront être déposées au plus tard à la date indiquée dans le dossier d'Appel à partenaires (phase de présélection des partenaires). Les offres déposées hors délai seront rejetées. La langue utilisée dans le cadre de cet appel à projets est le français. Les offres devront être soumises en ligne selon la procédure décrite à l'annexe 1.

Il est à noter que seul le formulaire de candidature joint en annexe 1 sera adopté par le panel d'évaluation pour l'évaluation des projets. Il est donc extrêmement important que ce document comporte TOUTES les informations pertinentes concernant le projet.

5.4 Evaluation des offres

La procédure d'évaluation des offres est décrite dans un Addendum disponible à l'URL suivant : <https://www.mcacotedivoire.ci/uploads/MCA-CI%20DTEVT%20Addendum%20Evaluation.pdf>

5.4.1. Critères d'évaluation

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats par le représentant désigné de MCA - Côte d'Ivoire.

Avant de remettre les offres au panel pour évaluation, l'équipe projet du MCA- Côte d'Ivoire établira une liste de contrôle qui regroupera la liste de tous les documents exigés pour la soumission des offres et effectuera une vérification des dossiers de candidature par rapport à cette liste de contrôle.

Si le panel a besoin d'éclaircissements sur les dossiers qui n'introduisent pas des ajouts cruciaux aux propositions, les candidats concernés pourraient, à l'appréciation du panel d'évaluation technique, être appelés à les compléter dans un délai acceptable qui leur sera notifié par le panel. Au-delà de ce délai, les candidatures incomplètes seront rejetées.

Les offres retenues sont évaluées par le panel selon les critères suivants :

Catégorie	Critères d'évaluation	Points
a. La pertinence du centre	<i>Justifications économiques</i> ○ Adéquation aux besoins actuels et futurs de l'économie, compte tenu de l'évolution de la croissance du secteur et de l'emploi	15

	Nombre d'emplois susceptibles d'être créés dans le secteur	
	Description sommaire du projet initial ○ Filières de formation et diplômes préparés ○ Profils d'entrée des apprenants dans les formations (Formations initiales, formations continues) ○ Accessibilité et localisation géographique du centre (Abidjan, Bouaké, San Pedro)	15
b. La capacité des partenaires	Expérience, capacité technique, et gouvernance ○ Une expérience dans les projets de formations ○ Une expérience dans les aspects genre et inclusion sociale dans l'offre⁷ ○ Expertise en ETFP ○ L'identité légale établie du consortium et la gouvernance proposée	30
	Capacité financière et ressources humaines qualifiées ○ Ressources financières et accès au financement (selon le formulaire ci-dessous) ○ Ressources humaines expérimentées et compétentes pour mener les activités prévues par le projet (enseignants, gestionnaires, personnel administratif)	25
c. Engagement financier en tant que consortium	○ L'engagement des partenaires à mobiliser des financements qui seront nécessaires à préparer une offre de qualité la deuxième phase de l'appel ○ Les approbations nécessaires de la direction de chaque entité membre d'un consortium à travers les lettres d'intention (LDI)	15
Total		100

A l'issue de l'analyse des offres, les 12 meilleurs partenariats ayant une offre avec un score supérieur ou égal à 70 seront retenus.

Cette phase devrait aboutir à la pré sélection de **12 propositions** respectant les critères ci-dessus mentionnés pour la sélection finale. Dans le cas où il y a moins que 12 offres avec un score supérieur ou égal à 70, le processus se poursuivra avec ce nombre inférieur de propositions ayant atteint le seuil minimum à la première phase. A noter qu'à cette phase, le MCA-CI et le MCC procéderont à une vérification de certaines informations et données

⁷ Par exemple l'offre met elle en exergue des problématiques telles que : le harcèlement sexuel, la violence basée sur le genre, la pédagogie et les curriculums sensibles au genre, l'accès des femmes aux professions dominées par les hommes et l'accès des hommes aux professions dominées par les femmes etc.



fournies par les soumissionnaires, notamment, les lettres d'intention, les états financiers, les expériences antérieures du partenaire en matière de gestion de projet (attestation de bonne exécution), la mobilisation de ressources et la validité de l'accord du partenariat déclaré avec chaque partenaire.

Tous les porteurs de projet doivent fournir un document officiel d'enregistrement du consortium ; au moins, le récépissé de déclaration (plus les statuts et règlement de l'association ou toute autre entité à but non lucratif proposée).

5.4.2. Panel d'Évaluation

L'évaluation des offres sera réalisée par un panel dont les membres sont compétents dans l'un des domaines d'expertise que suscite l'appel à projets (ETFP, secteur privé, Genre et Inclusion Sociale, Juriste et finances/économie) et libres de tout conflit d'intérêt avec les candidats.

L'évaluation des propositions est basée sur un système de points (voir les critères d'évaluation)

5.4.3. Proclamation des résultats :

Après l'évaluation des offres, les partenaires retenus seront avisés par courriel à l'adresse électronique indiquée dans leurs propositions.⁸

⁸ Chaque consortium candidat doit spécifier un point de contact unique.



MILLENNIUM
CHALLENGE ACCOUNT
CÔTE D'IVOIRE
LABORATOIRE
D'EXCELLENCE

Annexes

Annexe 1 : Formulaire de candidature

MCA-COTE D'IVOIRE

Projet Compétences pour l'Employabilité et la Productivité (Skills)

ACTIVITE

« ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE »

**Financement de la création de centres de formation
professionnelle en modèle de Partenariat pour le
Développement des Compétences (PDC)**

**Appel à partenariats pour la présélection de
partenaires potentiels**



FORMULAIRE DE SOUMISSION A LA PHASE DE PRESELECTION DES PARTENAIRES

Titre du Projet :
Nom du Candidat :

AVIS

Prière de lire et de remplir ce formulaire attentivement.

Ce formulaire servira pour présélectionner les partenaires qui remplissent les conditions d'éligibilité, de pertinence et de capacité des partenaires à mettre en œuvre des projets de formation professionnelle en partenariat avec le Secteur privé.

Les candidats retenus à l'issue de cette phase passeront à la seconde étape de sélection finale et seront invités à préparer une offre plus détaillée.

Les propositions manuscrites ne seront pas acceptées.

IMPORTANT! Veuillez noter que seul le formulaire de la phase de présélection sera adopté par le panel d'évaluation. Il est donc extrêmement important que ce document comporte TOUTES les informations pertinentes concernant le projet. Aucun autre document supplémentaire ne sera envoyé.

Le formulaire devra être rédigé en français, renseigné et soumis en même temps en ligne selon la procédure suivante :

- 1 Le Soumissionnaire reçoit un lien de demande de fichier (par courrier électronique) et utilise ce lien pour soumettre son Offre complète. Le lien de demande de fichier expire à la date limite de soumission des Offres.



- 2 Tous les documents soumis (fichiers autonomes ou fichiers dans des dossiers) doivent être en format pdf.
- 3 L'offre complète doit être soumise via le lien de demande de fichiers uniquement. Les offres soumises par courrier électronique ne seront pas acceptées. En outre, l'offre complète doit être soumise avant la date limite de soumission. Un Soumissionnaire qui soumet uniquement son offre par copie papier se verra refusé l'ensemble de son offre.
- 4 Les offres ne doivent pas nécessairement être protégées par un mot de passe. Les soumissionnaires qui choisissent de protéger leur offre par un mot de passe peuvent le faire pour se protéger contre l'ouverture inopinée de leur offre, cependant il reste de leur propre responsabilité la fourniture par courrier électronique à l'adresse indiquée ci-dessous du mot de passe correct avant l'ouverture de l'offre technique. S'ils ne parviennent pas à fournir le mot de passe correct ouvrant les fichiers permettant que leur contenu pertinent soit annoncé avant la fin de l'ouverture officielle des offres techniques, leur offre complète sera rejetée.
- 5 Si un soumissionnaire soumet une offre avec protection par mot de passe, le mot de passe de l'offre doit être envoyé au plus tôt 48 heures et au plus tard 15 minutes avant l'heure limite de soumission à l'adresse e-mail indiqué dans le document d'appel à partenaire.
- 6 Des instructions sur la façon de protéger les fichiers PDF par mot de passe dans Adobe Acrobat sont disponibles à l'adresse suivante: <https://helpx.adobe.com/acrobat/using/securing-pdfs-passwords.html>. Si vous ne disposez que d'Adobe Reader, il est conseillé de télécharger et d'installer un programme gratuit tel que PDF Mate. Des instructions sur la manière de protéger les fichiers PDF par mot de passe dans PDF Mate sont accessibles sur le site web suivant: <http://www.pdfmate.com/feature-encrypt.html>
- 7 Les Soumissionnaires sont informés que la capacité de leur bande passante Internet déterminera la vitesse à laquelle leurs offres seront téléchargées via le lien de demande de fichier. Les Soumissionnaires sont donc invités à lancer le processus de téléchargement de leurs offres via le lien de demande de fichier en temps utile avant la date limite de soumission des offres.
- 8 Les Soumissionnaires doivent utiliser le nom de fichier pour les Devis comme suit:
 - a. nom de fichier: [nom du Consortium]- MCA-CI-TVET-AP-01.



I. Identification du candidat : Informations sur les partenaires
- **Informations sur l'organisme chef de file**

Organisme lead du projet	
Nom de l'organisme :	
Date de création :	
Adresse officielle :	
Pays d'enregistrement :	
Statut juridique :	
Champ d'intervention :	
Mission et activités :	
Organigramme	
Biographie des membres du Conseil d'Administration	
Biographie du personnel clé	
Personne à contacter	
Nom et prénom	
Qualité	
Tél de bureau :	
Tél mobile :	
E-mail :	

- **Informations sur les partenaires**

Nom de l'Organisme	
Public ou privé	
Date de création :	
Adresse officielle	
Pays d'enregistrement	
Statut juridique :	
Champ d'intervention :	
Mission et activités	
Organigramme	
Biographie des membres du Conseil d'Administration	
Biographie du personnel clé	
Personne à contacter	
Nom et prénom	
Qualité	
Tél de bureau :	
Tél mobile :	
E-mail :	

Ajouter d'autres lignes s'il y a plus de partenaires.



II. Fiche signalétique de l'idée de projets

- a. Nature du projet :
- b. Branche Professionnelle / Secteur :
- c. Région :
- d. Partenaires privés (pv1, pv2, ...)
 - i. Partenaires techniques
 - ii. Partenaires financiers
 - iii. Autres (à préciser)
- e. Partenaires publics (pb1, pb2, ...)
- f. Nature et niveau de contribution des partenaires

III. Dossier administratif de soumission :

- Joindre les pièces administratives prouvant le statut juridique du Centre ETFP (Association ou toute autre entité à but non lucratif proposé)⁹
- Joindre un accord signé entre les partenaires qui prouve l'engagement de toutes les parties dans la conception et la mise en œuvre du projet (voir annexe 2).

IV. Analyse de la pertinence et de l'opportunité du projet (2 pages maximum, caractère Calibri, taille 11))

L'objectif de cette partie est de fournir un résumé de l'opportunité du projet. Il s'agit, en 2 pages maximum, de présenter sommairement les arguments qui justifient l'opportunité de mettre en place le projet (**voir annexe 3**), et en particulier les éléments ci-après :

- Donner un aperçu sur le secteur économique concerné, son évolution prospective et ses contraintes de développement (les sources des informations données devront être précisées si possible). Dégager les implications sur les besoins en main d'œuvre qualifiée ;
- Explication de la manière dont le projet proposé s'aligne sur les résultats ciblés par le Fonds PDC, y compris l'analyse des bénéficiaires et l'explication de la manière dont le projet ciblera les pauvres et encouragera la participation des femmes et des filles
- Justification de la nécessité d'une subvention pour mener à bien le projet proposé, y compris une brève discussion sur la manière dont le projet est en adéquation avec les objectifs de la subvention demandée
- Rôles et responsabilités des membres du consortium avec leur niveau de contribution
- Présenter des informations sur l'analyse du marché du travail dans le secteur en termes de tendances d'évolution des principaux indicateurs et dégager les emplois qui présentent des problèmes d'inadéquation qualitative (les sources des informations données devront être précisées si possible).
- Préciser comment s'articule le projet avec les stratégies sectorielles existantes et la stratégie nationale de la formation professionnelle ;
- Présenter des informations sur l'offre actuelle de formation en termes quantitatifs et qualitatifs et ses limites (les sources des informations données devront être précisées si possible). Analyser en particulier le degré d'implication des professionnels dans le processus de prise de décision quant à l'ajustement de l'offre de formation aux besoins des entreprises du secteur et à leur évolution ;

⁹ Un récépissé ou tout autre document en tenant lieu sera valable



- Donner des indications sur le degré d'insertion des diplômés de la formation professionnelle (désagréger par genre quand possible) dans les secteurs/filières en relation avec le ou les domaines visés par votre projet (les sources des informations données devront être précisées si possible).
- Donner une brève description de la représentativité des femmes et des personnes vulnérables dans la formation technique et les emplois du secteur ciblé par le projet de centre
- Justifier l'opportunité de la création du centre dans la région/localité choisie
 - o Dédurre de ce qui précède le ou les problèmes spécifiques que le projet cherche à pallier. Préciser les leviers d'action ;
 - o Apporter des éléments d'information sur des projets proches réalisés ou en cours de réalisation qui constituent des initiatives qui inspirent votre proposition ;
 - o Identifier les besoins en compétences ;
 - o Donner des éléments sur l'offre de formation existante ;
 - o Décrire l'environnement/tissu économique local, et analyser les capacités du secteur productif/tissu économique pour collaborer dans l'encadrement de la formation : l'organisation et la mise en œuvre de la formation alternée ou par apprentissage au sein du centre en question, accueil en stages, placements en emploi, ...

V. Description du Projet (3 pages maximum, caractère Calibri, taille 11))

Comme il s'agit d'une phase de présélection de partenaires, le nombre de pages exigé pour la description du projet est de 3 pages maximum (hors annexe et CV) avec caractère Calibri, taille 11. Les pages en plus ne seront pas examinées par les membres du panel d'évaluation.

Le dossier comportera au total 3 pages maximum (A4, Calibri, taille 11, interligne 1).

1. Objectifs et résultats attendus :

Présenter l'idée de projets dans ses grandes lignes en termes d'objectifs globaux, d'objectifs spécifiques, de résultats attendus. Il s'agit de présenter en particulier :

- La finalité du centre à créer /étendre ou à reconvertir au regard des besoins qualitatifs et quantitatifs du secteur comme défini dans l'analyse d'opportunité ci-haut ;
- Les différentes fonctions du centre (formation initiale, formation continue, accueil, information, orientation, évaluation et positionnement des candidats, formation, évaluation, validation et certification des formations, placement et suivi des stagiaires,) ;
- Son implantation géographique et son environnement économique, social et en termes de clientèle potentielle ;
- Les cursus de formation proposés, les qualifications professionnelles visées (diplômes et certifications visés) le type de public visé et la durée de formation ;
- Le mode de formation (alternée /apprentissage, autres à préciser) ;

2. Mode de gouvernance proposé :

Il s'agit de présenter le modèle de gouvernance visé en explicitant les rôles et les responsabilités de chaque partenaire et le degré d'autonomie accordé au centre de formation et les modalités d'assurer sa soutenabilité post compact. Le soumissionnaire doit également mentionner la configuration juridique de ce mode de gouvernance.

3. Capacités des partenaires de gouvernance :



- **Expérience du candidat :**

Indiquer l'expérience du candidat (pour tous les partenaires de gouvernance) dans la gestion de la formation professionnelle et des projets similaires et en particulier dans la gestion de centres d'ETFP.

Fournir au moins trois références de performances passées démontrant une expérience dans la mise en œuvre de projets similaires et/ou pertinents

Fournir une preuve de mobilisation de financement extérieur

- **Capacités du candidat :**

Indiquer l'équipe en charge du suivi de la mise en œuvre des activités du projet sous la coordination d'un chef de projet, et fournir les éléments d'information permettant d'évaluer les capacités de ces ressources humaines et leurs qualifications en fonction des rôles qui leur seront attribués dans la mise en œuvre du projet (Modèle de CV en Annexe 5). Il s'agit à ce niveau de l'équipe qui relève des partenaires de gouvernance appelée à gérer le centre post compact. Notamment :

- Les membres des conseils d'administrations
- Le personnel clés

Le CV du personnel enseignant n'est pas requis à cette phase de présélection des partenaires.

- **Lettre d'Intention (LDI) des partenaires :**

Indiquer les approbations nécessaires du conseil d'administration des entités partenaires respectives à travers des lettres d'intention.

- **Capacité financière des partenaires :**

Chacun des membres du consortium doit présenter ses états financiers. Cette exigence peut être satisfaite par la présentation de l'un des documents suivants: les états financiers audités des trois (3) dernières années accompagnés des lettres des auditeurs, OU les états financiers certifiés des trois (3) dernières années, accompagnés des lettres des déclarations fiscales. Les rapports doivent être présentés selon la taille des membres du consortium, du plus grand au plus petit associé.

L'absence de présentation de l'un des trois documents attestant de la capacité financière du Soumissionnaire peut entraîner le rejet de l'Offre.

MCA-Côte d'Ivoire se réserve le droit de demander des informations supplémentaires sur la capacité financière du Soumissionnaire. Un Soumissionnaire qui ne démontre pas grâce à ses documents financiers qu'il a la capacité financière nécessaire pour fournir les services demandés peut être disqualifié.

Chaque membre du Consortium doit remplir le formulaire suivant



Informations financières (en millier de F CFA)	Historique des trois (3) derniers exercices (années) (de plus récent au plus ancien en (en millier de F CFA)		
	Exercice 1 (2019)	Exercice 2 (2018)	Exercice 3 (2017)
Informations extraites du Bilan			
(1) Total Actifs (TA)			
(2) Actifs Circulants (AC)			
(3) Total Passif (TP)			
(4) Passif Circulant (PC)			
Informations extraites de la Déclaration de revenus			
(5) Chiffre d'Affaires Total / Total Revenue (TR)			
(6) Bénéfices avant Impôt (BAI)			
Actif Net Comptable (Comptabilité SYCOADA) (1) – (3)			
Ratio de liquidité générale (2) / (4)			
Actifs circulants nets			
Marge bénéficiaire nette % (Résultat net plus amortissement / Chiffre d'affaires)			

- Contribution financière des partenaires

Les contributions financières annoncées par chaque consortium pendant cette première phase seront traitées comme un minimum et représenteront une contribution obligatoire pendant la seconde phase. Il faut fournir une description indicative de cette contribution. Cette contribution peut être en nature et/ou en numéraire.

VI. Avis des partenaires (facultatif)

- les options pour identifier et acquérir le terrain : bail et son renouvellement, possibilité pour le secteur privé de fournir son propre terrain par le biais d'une structure de vente ou de location
- Importance du respect des engagements de l'Etat dans la mise en œuvre du modèle,
- les mécanismes d'accès aux fonds FDFP notamment les mécanismes par lesquels les Fonds FDFP pourraient financer la formation dans les Centres PDC.



VII. Renseigner la liste de contrôle des constituants du dossier de candidature

Le candidat doit vérifier que son offre est complète en renseignant la première colonne de la checklist

Avant d'envoyer votre proposition, merci de vérifier si le dossier est complet et s'il est conforme aux critères exigés par l'appel à projets.	Candidat Oui /Non	MCA-M Oui /Non
1. Les pièces administratives prouvant le statut juridique des partenaires du projet		
2. Le candidat a utilisé le formulaire du projet fourni en annexe de l'appel à projets et disponible online		
3. Toutes les parties du formulaire du projet ont été renseignées		
4. La proposition est rédigée en français		
5. La proposition est déposée en une copie originale et quatre copies		
6. Le formulaire a été renseigné online		
7. La contribution du candidat est de 30 % au minimum		
8. Le CV du Chef de projet et de l'équipe projet du candidat		
9. Un accord préliminaire de partenariat signé par l'ensemble des partenaires attestant l'adhésion de ces derniers au projet		
10. Les lettres d'intention des différentes approuvées par les Conseil d'administration des différent partenaires		
11. L'identité légale du consortium est établie		



Annexe 2 : Formulaire de la déclaration de partenariat (à signer par chaque partenaire)

Nom du Projet :

Nom du partenaire :

Je soussigné, (nom du signataire), en qualité de....., avoir bien lu et compris les principes de bonnes pratiques du partenariat exposés ci-dessous auxquels j'adhère.

1. Je comprends que le partenariat est une relation de fond entre deux ou plusieurs organisations impliquant des responsabilités partagées dans la réalisation du projet financé par MCA-Côte d'Ivoire.
2. J'atteste avoir contribué à la conception du projet auquel j'adhère totalement ;
3. J'atteste avoir pris connaissance du rôle et des engagements qui me sont accordés dans le cadre du projet et m'engage à assumer pleinement mes responsabilités ;
4. J'autorise l'organisme chef de file et son représentant à signer la convention avec MCA-Côte d'Ivoire et à représenter notre organisme dans toutes les relations avec MCA-Côte d'Ivoire pour la mise en œuvre du projet ;
5. Je comprends que les frais de préparation et de soumission de l'Appel à Partenaires, ainsi que les frais de finalisation des accords éventuels qui en découleront sont à la charge du soumissionnaire. MCA-Côte d'Ivoire n'est en aucun cas responsable de ces frais, quels que soient le déroulement ou l'issue de la procédure d'Appel à Partenaires.
6. Je comprends que tous les documents préparés par le soumissionnaire dans le cadre du présent Appel sont de caractère confidentiel et deviennent et demeurent la propriété de MCA-Côte d'Ivoire, et les remettra à MCA-Côte d'Ivoire lors de la résiliation ou de l'achèvement du présent Contrat

J'ai lu et approuvé le contenu de la proposition soumise à MCA-Côte d'Ivoire. Je m'engage à respecter les principes de bonnes pratiques de partenariat.

Nom :	
Organisation :	
Poste :	
Signature :	



MILLENNIUM
CHALLENGE ACCOUNT
CÔTE D'IVOIRE
LABORATOIRE
D'EXCELLENCE

Date et lieu :	
----------------	--

Annexe 5 : Modèle de CV

Curriculum Vitae

1. Poste proposé : _____
2. Nom : _____
3. Prénom : _____
4. Date de naissance :/...../.....
5. Lieu de naissance : _____
6. Nationalité : _____
7. Formation et diplômes :

Diplôme	Etablissement	Ville /Pays	Année d'obtention

8. Appartenance à une association professionnelle : _____
9. Expérience dans d'autres pays (citer les pays) : _____
10. Compétences Linguistiques (indiquer le niveau de connaissance : faible, moyen, bon) :

Langue	Niveau de Maîtrise		
	parlé	écrit	lu
Français			
Anglais			
Autre			
Autre			



12. Expériences professionnelles

Etablissement	
Période	Du Au
Poste occupé	
Missions et responsabilités	

Etablissement	
Période	Du Au
Poste occupé	
Missions et responsabilités	

Etablissement	
Période	Du Au
Poste occupé	
Missions et responsabilités	



MILLENNIUM
CHALLENGE ACCOUNT
CÔTE D'IVOIRE

Etablissement	ATOIRE LLENCE
Période	Du Au
Poste occupé	
Missions et responsabilités	

Etablissement	
Période	Du Au
Poste occupé	
Missions et responsabilités	

13. Références : Prière de fournir au moins les coordonnées de 3 personnes à contacter pour les expériences professionnelles que vous estimez le plus significatives par rapport au poste proposé

Entité	Nom	Poste	Tél

14. Certification :

Je soussigné, certifie en mon âme et conscience que ce CV me décrit correctement, ainsi que mes qualifications et mon expérience. J'affirme par la présente que je suis capable et disposé à travailler pour le projet [Titre du projet] en tant que [Titre du poste] pour la durée prévue dans le projet.

Signature :

Date